

# Speedball Mid Fire

## Fiche de donnée de sécurité (FDS)

Version: 01

Date d'Émission: 22 novembre 2023

Classifié selon: Règlement (CE) n° 1272/2008

Règlement (CE) n° 1907/2006

### Section 1 – Identification

#### 1.1 Identificateur du produit

Nom du Produit: Speedball Mid Fire

Couleurs du produit: Hématite, verre de mer, œil de tigre bleu, vert basque, brume de lavande, pierre du dragon, topaze bleue, jade de prusse

Dimensions du produit: 2 fl. oz. (59.1 mL) - 128 fl. oz. (3.78 L)

##### Autres moyens d'Identification

Identifiant unique de la formule: Voir l'étiquette du produit

Autre: Aucun connu

Description du Produit: Formulations de glaçures liquides colorées destinées à être appliquées au pinceau puis placées dans un four pour la cuisson de la glaçure.

#### 1.2 Usage recommandé

Utilisation Identifiée Pertinente: Le produit est destiné à des fins générales (adultes) d'art et d'artisanat.

#### 1.3 Identificateur du fournisseur

Fournisseur: Speedball Europe  
Villantipolis 5  
473 route des Dollines  
06560 Valbonne, France  
Contact: +33 6 03 36 21 73  
Email: europe@speedballart.eu

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'Urgence: Urgences en matière de transport uniquement: Infotrac 1-352-323-3500

### Section 2 – Identification des Dangers

#### 2.1. Classification

Classifié selon: Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

|  | Santé  | Environnement <sup>a</sup>   | Physique             |
|--|--|--|----------------------|
| Classifié selon: Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP] | H371 : Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 2 ; tractus gastro-intestinal) | H400 : Danger pour le milieu aquatique – danger à court terme (aigu)<br>(Catégorie 1)<br><br>H410 : Danger pour le milieu aquatique – danger à long terme (chronique)<br>(Catégorie 1) | Non classés          |
| LCS ou ce factor M                                 | N'est pas applicable   | N'est pas applicable   | N'est pas applicable |
| Procédure de classification                        | Poids de la preuve   | Poids de la preuve   | Poids de la preuve   |

<sup>a</sup> Cette FDS s'applique à la gamme de produits, et les classifications environnementales indiquées ne s'appliquent donc pas à toutes les couleurs. Il convient de noter que certaines couleurs peuvent présenter des dangers pour l'environnement à un degré moindre (c'est-à-dire catégorie 2, 3 ou 4) et que d'autres couleurs peuvent ne présenter aucun danger.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme:



**Mention d'avertissement:** Attention

**Mention de danger et précautions:**

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - exposition unique (Catégorie 2, tractus gastro-intestinal)**  
(H371)

**Peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal en cas d'exposition orale.**

**P260 :** Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

**P264 :** Se laver soigneusement les mains après manipulation.

**P270 :** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulation ce produit.

**P308 + P316 :** EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander immédiatement une aide médicale d'urgence.

**P405 :** Conserver sous clef.

**P501 :** Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

**Toxicité aquatique aiguë (Catégorie 1) (H400)**

**Très toxique pour les organismes aquatiques ; entraîne des effets à long terme**

**Toxicité aquatique chronique (Catégorie 1) (H410)**

**P273 :** Eviter le rejet dans l'environnement.

**P391 :** Recueillir le produit répandu.

**P501 :** Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Informations supplémentaires sur les risques:

- EUH211: Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

## 2.3. Autres dangers

- Ce produit n'est pas censé être un perturbateur endocrinien.
- Ce produit ne devrait pas répondre aux critères vPvB ou PBT conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.
- L'exposition aux poussières peut entraîner une irritation mécanique des yeux et du système respiratoire.

## Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients

### 3.1 Substances

Le produit est un mélange et non une substance.

### 3.2 Mélanges

| Nom chimique                | N° CAS     | N° CE     | % Concentration en Poids <sup>a</sup> | Dangers SGH <sup>b</sup>  |
|-----------------------------|------------|-----------|---------------------------------------|---|
| Silice cristalline (Quartz) | 14808-60-7 | 238-878-4 | jusqu'à 18.8534%                      | H350 : Cancérogénicité (Catégorie 1) (Inhalation) ;<br>H372 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1, poumon)   |
| Carbonate de cuivre         | 12069-69-1 | 235-113-6 | jusqu'à 3.0350%                       | H371 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique, Catégorie 2, le tractus gastro-intestinal) ;<br>H332 : Toxicité aiguë - par inhalation (Catégorie 4) ;<br>H319 : Irritation oculaire (Catégorie 2) ;<br>H400 : Danger pour le milieu aquatique – danger à court terme (aigu) (Catégorie 1) ;<br>H410 : Danger pour le milieu aquatique – danger à long terme (chronique) (Catégorie 1) |
| Oxyde de zinc               | 1314-13-2  | 215-222-5 | jusqu'à 1.6977%                       | H371 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique, Catégorie 2, le tractus gastro-intestinal) ;<br>H400 : Danger pour le milieu aquatique – danger à court terme (aigu) (Catégorie 1) ;<br>H410 : Danger pour le milieu aquatique – danger à long terme (chronique) (Catégorie 1)   |
| Dioxyde de titane           | 13463-67-7 | 236-675-5 | jusqu'à 2.9000%                       | H351 : Cancérogénicité (Catégorie 2) (Inhalation)   |
| Feldspath                   | 68476-25-5 | 270-666-7 | jusqu'à 19.2409%                      | H335 : Peut irriter les voies respiratoires (exposition unique, Catégorie 1) ;<br>H319 : Irritation oculaire (Catégorie 2)  |

<sup>a</sup> Les concentrations sont calculées comme un maximum pour tous les produits, plutôt que par couleur.

<sup>b</sup> Les classifications du SGH sont basées sur les classifications du CLP ainsi que sur les données toxicologiques disponibles concernant les différents ingrédients.

Les autres ingrédients du produit sont soit considérés comme non dangereux, soit inférieurs à leurs valeurs seuils/limites de concentration respectives du SGH dans le produit final et n'ont donc pas été divulgués dans la FDS.

Il convient de noter que le produit peut contenir du quartz (n° CAS 14808-60-7) et du dioxyde de titane (n° CAS 13463 67 7) qui peuvent être dangereux en cas d'inhalation. Compte tenu de la nature et de la forme physique du produit (glaçure liquide), il est peu probable que des particules respirables en suspension dans l'air soient libérées par le produit et, par conséquent, le danger n'est pas pertinent pour le produit. L'évaluation de ce produit repose sur l'hypothèse que la glaçure ne sera pas poncée après avoir été cuite dans le four.

|                    | Limite de concentration spécifique | Facteur multiplicateur | Estimation de la toxicité aiguë                       |
|--------------------|------------------------------------|------------------------|---|
| Speedball Mid Fire | N/A                                | 1                      | >2000 mg/kg (orale/ cutanée)<br>>20 mg/L (inhalation) |

## Section 4 – Premier Soins

### 4.1 Mesures de premiers soins

**Contact avec les yeux:** Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est requise. Par précaution, retirer les lentilles de contact, si vous en portez, et rincer immédiatement les yeux à l'eau. En cas de doute, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:** Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est requise. En cas d'irritation, laver abondamment à l'eau et au savon. Enlevez les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste: Obtenir un avis médical/attention.

**Inhalation:** Aucune mesure spécifique de premiers soins n'est requise. La voie d'exposition par inhalation n'est pas prévue avec l'utilisation prévue. En cas d'exposition à des niveaux excessifs de matière dans l'air, déplacer la personne exposée à l'air frais. En cas de doute, consulter un médecin.

**Ingestion:** Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est requise. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de doute, consulter un médecin.

### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

- Se référer à la **Section 11 – Information Toxicologique**.

### 4.3 Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Non requis.

## Section 5 – Mesures à prendre en cas d'Incendie

### 5.1 Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés:** Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour la zone environnante si le matériau est impliqué dans un incendie (par exemple, brouillard d'eau, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone).

**Agents extincteurs inappropriés:** Aucun connu.

### 5.2 Dangers spécifiques du produit

**Risques inhabituels d'incendie et d'explosion:**

- Des vapeurs ou fumées irritantes peuvent se former si le produit est impliqué dans un incendie:
- Se référer à la **Section 10 - Stabilité et réactivité**.

### 5.3 Précautions pour les pompiers

- Portez un appareil respiratoire autonome pour vous protéger contre les fumées potentiellement irritantes.

## Section 6 – Mesures à Prendre en cas de Déversement Accidental

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Précautions individuelles:** Ventiler la zone en cas de déversement dans un espace confiné ou dans d'autres zones mal ventilées. Observez les conseils d'EPI dans la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

**Procédures d'urgence:** Indisponible.

### 6.2 Précautions relatives à l'environnement:

Empêcher l'entrée et le contact avec le sol, les drains, les égouts et les cours d'eau. Informer les autorités locales / régionales / nationales / internationales compétentes. Empêcher toute autre fuite ou déversement si cela est possible sans danger.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Mesures de confinement / nettoyage:** Contenir le déversement s'il est sécuritaire de le faire. Éliminer les sources d'inflammation. Rincer la zone de déversement à l'eau tiède une fois le ramassage des matières terminé. Rincez la zone avec de l'eau. Évitez la formation de poussière. Éliminer le contenu/récipient scellé et l'eau de lavage conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

## 6.4 Référence à d'autres sections

Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle** et à la **Section 13 – Données Sur L'élimination**

## Section 7– Manutention et Stockage

### 7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Les employés doivent être formés à l'utilisation et à la manipulation en toute sécurité des matières chimiques.
- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

### 7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage

- Gardez le récipient bien fermé pour éviter les déversements.
- Conserver dans un endroit frais et sec.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Se référer à la **Section 1.2 - Usage recommandé**.

## Section 8– Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle:

**Limites d'exposition professionnelle:** Seules les vapeurs ont été considérées comme prévisibles dans des conditions d'utilisation normale. Les particules en suspension dans l'air, telles que les poussières, ne sont pas prévisibles dans des conditions d'utilisation normales.

| Nom chimique                | N° CAS     | ACGIH TLV TWA             | OSHA PEL TWA  | NIOSH REL TWA                      | DFG MAK TWA               |
|-----------------------------|------------|---------------------------|---|------------------------------------|---------------------------|
| Silice cristalline (Quartz) | 14808-60-7 | 0.025 mg/m <sup>3</sup> R | 0.05 mg/m <sup>3</sup>                              | 0.05 mg/m <sup>3</sup>             | N/A                       |
| Dioxyde de titan            | 13463-67-7 | 10 mg/m <sup>3</sup>      | 15 mg/m <sup>3</sup> a                              | N/A                                | 0.3 mg/m <sup>3</sup> b R |
| Oxyde de zinc               | 1314-13-2  | 2 mg/m <sup>3</sup> R     | 15 mg/m <sup>3</sup> a<br>5 mg/m <sup>3</sup> b     | 5 mg/m <sup>3</sup><br>(dust only) | 0.1 mg/m <sup>3</sup> R   |
| a                           | Total      | R                         | Mesuré en tant que fraction respirable de l'aérosol |                                    |                           |
| b                           | Respirable | N/A                       | Non applicable                                      |                                    |                           |

### 8.2 Contrôles d'exposition:

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

- Aucune exigence particulière dans des conditions d'utilisation ordinaires et avec une ventilation adéquate. Une ventilation mécanique ou une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire.

### 8.3 Mesures de protection individuelle

Remarque: Tenez compte de la concentration et de la quantité de produit sur le lieu de travail lors de la sélection de l'EPI. Utilisez les équipements de protection nécessaires.

**Protection de voies respiratoires:** Dans des conditions normales d'utilisation, un appareil respiratoire n'est généralement pas nécessaire. Utiliser une protection respiratoire appropriée si l'exposition aux particules de poussière, au brouillard ou aux vapeurs est probable. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer la protection respiratoire appropriée à votre utilisation spécifique de ce matériau. Un programme de protection respiratoire conforme à toutes les réglementations applicables doit être suivi chaque fois que les conditions de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur.

**Protection des yeux et du visage:** S'il y a risque de contact, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux.

**Protection des mains:** Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle pour éviter tout contact avec la peau. Si un contact avec le matériau est possible, porter des gants de protection chimique.

**Protection du corps:** Gants, combinaisons de travail, tablier, bottes si nécessaire pour minimiser le contact. Ne pas porter de bagues, de montres ou de vêtements similaires qui pourraient emprisonner le matériau.

**Dangers thermiques:** Aucun connu.

**Contrôles d'exposition environnementale:** Indisponible.

**Mesures d'hygiène:** Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter tout contact avec la peau. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail et doivent être lavés avant d'être réutilisés. Pendant l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.

## Section 9 – Propriétés Physiques et Chimiques

### 9.1 Propriétés physiques et chimiques de base

Remarque: Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

|  |   |  |                 |
|--|---|--|-----------------|
| <b>Apparence:</b><br><b>État physique:</b><br><b>Couleur:</b><br><b>Odeur:</b> | Liquide<br><b>Voir section 1.1</b><br>Pas disponibles | <b>Coefficient de partage n-octanol/eau:</b> | Pas disponibles |
| <b>Point de fusion/congélation :</b>   | Pas disponibles                                       | <b>pH (tel que fourni):</b>                  | 7 - 8           |
| <b>Point d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>                         | Pas disponibles                                       | <b>Solubilité :</b>                          | Pas disponibles |
| <b>Inflammabilité :</b>  | Pas disponibles                                       | <b>Viscosité cinématique :</b>               | Pas disponibles |
| <b>Limites supérieures / inférieures d'explosivité:</b>                        | Pas disponibles                                       | <b>Pression de vapeur:</b>                   | Pas disponibles |
| <b>Point d'ignition</b>  | Pas disponibles                                       | <b>Densité:</b>                              | Pas disponibles |
| <b>Température d'auto-inflammation :</b>                                       | Pas disponibles                                       | <b>Densité de vapeur relative</b>            | Pas disponibles |
| <b>Température de décomposition:</b>   | Pas disponibles                                       | <b>Caractéristiques des particules:</b>      | Pas disponibles |

### 9.2.1 Informations relatives aux classes de danger physique

|   |                 |
|---|-----------------|
| <b>Explosifs:</b>   | Pas disponibles |
| <b>Gaz inflammables:</b>  | Pas disponibles |
| <b>Aérosols:</b>  | Pas disponibles |
| <b>Gaz oxydants:</b>  | Pas disponibles |
| <b>Gaz sous pression:</b>   | Pas disponibles |
| <b>Liquides inflammables:</b>   | Pas disponibles |
| <b>Solides inflammables</b>   | Pas disponibles |
| <b>Substances et mélanges autoréactifs:</b>   | Pas disponibles |
| <b>Liquides pyrophoriques:</b>  | Pas disponibles |
| <b>Solides pyrophoriques:</b>   | Pas disponibles |
| <b>Matières et mélanges auto-échauffants:</b>   | Pas disponibles |
| <b>Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables</b> | Pas disponibles |
| <b>Liquides comburants:</b>   | Pas disponibles |
| <b>Solides oxydants:</b>  | Pas disponibles |
| <b>Peroxydes organiques:</b>  | Pas disponibles |
| <b>Corrosifs pour les métaux:</b>   | Pas disponibles |
| <b>Explosifs désensibilisés:</b>  | Pas disponibles |

### 9.2 Autre informations Caractéristiques de sécurité

|   |                 |
|---|-----------------|
| <b>Sensibilité mécanique:</b>                           | Pas disponibles |
| <b>Température de polymérisation auto-accélérée:</b>    | Pas disponibles |
| <b>Formation de mélanges explosifs poussière/air:</b>   | Pas disponibles |
| <b>Réserve acide/alcaline ; (e) taux d'évaporation:</b> | Pas disponibles |
| <b>Miscibilité:</b>                                     | Pas disponibles |
| <b>Conductivité:</b>                                    | Pas disponibles |
| <b>Corrosivité:</b>                                     | Pas disponibles |
| <b>Groupe de gaz:</b>                                   | Pas disponibles |
| <b>Potentiel d'oxydoréduction:</b>                      | Pas disponibles |
| <b>Potentiel de formation de radicaux:</b>              | Pas disponibles |
| <b>Propriétés photocatalytiques:</b>                    | Pas disponibles |

## Section 10 – Stabilité et Réactivité

### 10.1 Réactivité

- Ce matériau n'est pas considéré comme réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

- Ce matériau est considéré comme stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3 Risque de réactions dangereuses

- Ne devrait pas se produire dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.4 Condition à éviter

- Exposition à des températures élevées.
- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.

### 10.5 Matériaux incompatibles

- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.
- Agents réducteurs forts

### 10.6 Produits décomposition dangereux

- La décomposition thermique ou la combustion peut générer de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres produits de combustion incomplète. Des substances irritantes et toxiques peuvent être émises lors de la combustion, du brûlage ou de la décomposition de solides secs.

## Section 11 – Informations Toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger

**Voies d'exposition probables:** Contact avec la peau.

**Signes et symptômes potentiels:** Aucune n'est prévue dans des conditions normales d'utilisation.

**Toxicité orale aiguë:**

Le carbonate de cuivre (n° CAS 12069-69-1) a été classé pour sa toxicité orale aiguë (catégorie 4) ; cependant, le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles sur les animaux et l'homme. La TEA orale pour l'ensemble du produit est >2000 mg/kg.

**Toxicité cutanée aiguë:**

Cependant, le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles sur l'utilisation animale et humaine. La TEA par voie cutanée pour l'ensemble du produit est >2000 mg/kg.

**Toxicité aiguë par inhalation:**

Le carbonate de cuivre (n° CAS 12069-69-1) a été classé pour sa toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4) ; cependant, le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles sur les animaux et l'homme. La TEA par inhalation pour l'ensemble du produit est >2 mg/L.

**Corrosion/irritation de la peau:**

Les ingrédients de ce produit à >1% ne sont pas des irritants cutanés selon les études humaines et/ou animales.

**Lésions oculaires graves/Irritation oculaire:**

Le feldspath (n° CAS 68476-25-5) et le carbonate de cuivre (n° CAS 12069-69-1) ont été classés pour l'irritation des yeux (Catégorie 2). La classification du produit n'est pas justifiée pour l'irritation des yeux sur la base d'un examen des données disponibles. Les autres ingrédients de ce produit >1% ne sont pas nocifs pour les yeux ou irritants pour les yeux d'après des études sur l'homme et/ou l'animal.

|   |   |
|---|---|
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>                     | The components in this product at >0.1% are not sensitizing to the skin based on human and/or animal studies.   |
| <b>Mutagénicité:</b>  | Les ingrédients du produit à >0,1% ne sont pas mutagènes selon les études sur les animaux ou aucune donnée identifiée pour les ingrédients de ce produit.   |
| <b>Cancérogénicité:</b>   | <p>Le quartz (dioxyde de silicium) (particules en suspension dans l'air, non liées, de taille respirable) (n° CAS 14808-60-7) a été classé pour sa cancérogénicité (catégorie 1). Le quartz (dioxyde de silicium) [répertorié comme poussière de silice, cristalline, sous forme de quartz ou de cristobalite (n° CAS 14808-60-7)] est répertorié comme cancérogène par le CIRC, le NTP et l'ACGIH. Le dioxyde de titane (particules non liées en suspension dans l'air, de taille respirable) (n° CAS 13463-67-7) a été classé pour sa cancérogénicité (catégorie 2).</p> <p>Le dioxyde de titane (particules non liées en suspension dans l'air de taille respirable) (n° CAS 13463 67-7) est répertorié comme cancérogène par le CIRC et l'ACGIH. La classification du produit n'est pas justifiée pour la cancérogénicité en raison de la nature du produit (c.-à-d. glaçure liquide). Les autres ingrédients contenus dans le produit &gt;0,1 % ne sont pas cancérogènes d'après des études animales ou aucune donnée n'a été identifiée pour les ingrédients de ce produit.</p> |
| <b>Toxicité pour la reproduction:</b>                               | Les ingrédients de ce produit >1% ne présentent pas de risques de toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) sur la base d'études animales ou en l'absence de données identifiées pour les ingrédients de ce produit.   |
| <b>Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique):</b>   | Le carbonate de cuivre (n° CAS 12069-69-1) et l'oxyde de zinc (n° CAS 1314-13-2) ont été classés pour leur toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique, catégorie 2 ; peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal en cas d'exposition orale). La classification du produit est justifiée pour l'irritation gastro-intestinale compte tenu de la concentration de carbonate de cuivre dans le produit et de l'examen des données disponibles. Le feldspath (CAS No. 68476-25-5) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique, catégorie 3 ; peut provoquer une irritation des voies respiratoires). La classification du produit n'est pas justifiée pour cet effet sur la base d'un examen des données disponibles et de la nature du produit (c.-à-d. glaçure liquide). Les autres ingrédients de ce produit >1% ne présentent pas de risques de toxicité pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée, d'après les informations disponibles, les études sur l'homme et/ou l'animal.  |
| <b>Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées)</b> | Le quartz (dioxyde de silicium) (CAS No. 14808-60-7) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée par inhalation). La classification du produit n'est pas justifiée pour cet effet étant donné la nature du produit (c.-à-d. glaçure liquide). Les autres ingrédients du produit à >1% ne sont pas des toxiques spécifiques d'organes cibles (exposition répétée) sur la base d'études animales ou d'aucune donnée identifiée pour les ingrédients de ce produit.   |
| <b>Danger par aspiration:</b>                                       | Les ingrédients de ce produit à >1% ne sont pas des dangers d'aspiration sur la base des informations disponibles, des études humaines et/ou animales.  |

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### 11.2.1 Propriétés de perturbation endocrinienne

- Ce produit n'est pas censé être un perturbateur endocrinien.

### 11.2.2 Informations sur les autres dangers

- Aucun autre danger à noter.

## Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2023. REACH (Base de données des substances enregistrées).  
<https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2023. Agents classés par les Monographies du CIRC, Volumes 1-129. <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>

NTP (Programme national de toxicologie). 2021. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition; Research Triangle Park, NC : Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc15>  
Journal officiel de l'Union européenne. 2008. Règlement (CE) n° 1272/2008.  
<http://data.europa.eu/eli/reg/2008/1272/2022-03-01>

## Section 12 – Connées Écologiques

### 12.1 Toxicité

- Le produit est classé pour sa toxicité aquatique aiguë et chronique (catégorie 1).

| Nom chimique        | N° CAS     | Espèces              | Résultat (mg/L)  |
|---------------------|------------|----------------------|--|
| Carbonate de cuivre | 12069-69-1 | Non spécifié         | L(E)C <sub>50</sub> : 34.4 µg Cu/L   |
|                     |            | Non spécifié         | NOEC: 14.9 µg Cu/L   |
| Oxyde de zinc       | 1314-13-2  | <i>Danio rerio</i>   | LC <sub>50</sub> (96h): 1.793 mg/L (bulk ZnO) nominal<br>EC <sub>50</sub> (84h): 2.066 mg/L (bulk ZnO) nominal |
|                     |            | <i>Danio rerio</i>   | NOEC (32d): ≥540 µg/L nominal  |
|                     |            | <i>Daphnia magna</i> | EC <sub>50</sub> (48h): >1.4 - <2.5 mg/L nominal   |
|                     |            | <i>Daphnia magna</i> | EC <sub>10</sub> (21d): 127 µg/L nominal<br>EC <sub>10</sub> (21d): 195 µg/L nominal                           |

### 12.2 Persistance et dégradabilité

- Aucune donnée disponible pour les ingrédients du produit.

### 12.3 Potentiel bioaccumulatif

- Pas de données disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

- Pas de données disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Pas de données disponibles.

### 12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

- Ce produit n'est pas censé être un perturbateur endocrinien.

### 12.7 Autres effets néfastes

- Pas d'autres données disponibles.

## Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2023. REACH (Base de données des substances enregistrées).  
<https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

## Section 14 – Informations sur le Transport

Remarque: Ce produit est réglementé comme marchandise dangereuse pour le transport.

|  |  |
|--|--|
| <b>14.1 Numéro NU</b>  | 3082   |
| <b>14.2 Nom d'expédition des Nations Unies</b>                           | SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.                     |
| <b>14.3 Classe de danger pour le transport:</b>                          | 9  |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>   | III  |
| <b>14.5 Dangers environnementaux</b>                                     | Aiguës et Chroniques   |
| <b>14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur</b>                 | 274, 335, 601  |
| <b>14.7 Le transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI</b> | Si le produit est transporté en vrac, la réglementation s'applique au produit. |

## Section 15 – Informations Relatives au Transport

### 15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Note: Les informations qui ont été utilisées pour confirmer le statut de conformité de ce produit peuvent s'écartez des informations chimiques indiquées dans la **Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients**.

#### Union européenne

**Directive seveso (2012/18/EU):** L'oxyde d'éthylène (n° CAS 75-21-8) est répertorié. Aucun autre composant de ce produit n'est répertorié. Le formaldéhyde (n° CAS 50-00-0) (répertorié en tant que formaldéhyde, concentration ≥ 90%) est répertorié ; cependant, il ne répond pas aux exigences en matière de concentration et, par conséquent, cette liste ne s'applique pas. Aucun autre composant de ce produit n'est répertorié.

**Règlement (CE) No. 1005/2009, Annex I et II:** Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

**Règlement (CE) No. 649/2012, Annex I, Parts I-III:** L'oxyde d'éthylène (n° CAS 75-21-8), le cadmium (n° CAS 7440-43-9) et le mercure (n° CAS 7439-97-6) sont répertoriés. Aucun autre composant de ce produit n'est répertorié.

**Règlement (CE) No. 850/2004, Annex I:** Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

#### Allemagne :

**Wassergefährdungsklasse (classe de danger pour l'eau):** WGK 3 – Schwach wassergefährdend (risque grave pour les eaux).

#### Internationale:

**CIRC:** La silice cristalline (répertoriée comme poussière de silice cristalline, sous forme de quartz ou de cristobalite) (n° CAS 14808-60-7), le formaldéhyde (n° CAS 50-00-0), l'oxyde d'éthylène (n° CAS 75-21-8), le cadmium (répertorié comme cadmium et composés de cadmium) (n° CAS 7440-43-9) et le chrome hexavalent (répertorié comme chrome métallique) (n° CAS 7440 47-3) sont répertoriés dans le groupe 1, cancérogènes pour l'homme. Le carbure de silicium (n° CAS 409-21-2) est classé dans le groupe 2A, probablement cancérogène pour l'homme. Le dioxyde de titane (n° CAS 13463 67-7), le 1,4-dioxane (n° CAS 123-91-1), le plomb (n° CAS 7439 92-1), l'oxyde de cobalt (II, III) (n° CAS 1308-06-1) et l'oxyde de vanadium [(répertorié comme pentoxyde de vanadium (forme cristalline orthorhombique)] (n° CAS 1314-62-1) sont répertoriés dans le groupe 2B, probablement cancérogènes pour l'homme. L'oxyde de fer (listé comme oxyde ferrique) (No CAS 1309-37-1), la silice cristalline libre (fraction respirable) (listée comme silice amorphe) (No CAS 7631-86-9), le mercure (No CAS 7439-97-6), et la wollastonite (No CAS 13983-17-0) sont listés comme Groupe 3, non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Aucun autre composant de ce produit n'est classé en ce qui concerne la cancérogénicité.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Aucun disponible pour les ingrédients de ce produit.

## Section 16 – Autres Informations

### Liste des acronymes et abréviations:

|  |   |
|--|---|
| ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists             | NTP: Programme national de toxicologie  |
| CAS: Chemical Abstract Service Number  | NU: Nations Unies   |
| CE: Commission Européenne  | OSHA: Occupational Safety and Health Administration                                     |
| CIRC: Centre international de recherche sur le cancer                        | PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique  |
| CLP: Classification, Labelling and Packaging Regulation (CE) No 1272/2008    | PEL: Permissible Exposure Level   |
| DFG MAK: Deutsche Forschungsgemeinschaft Maximale Arbeitsplatz-Konzentration | REACH: Règles Internationales Régissant Le Transport Des Marchandises Dangereuses       |
| ECHA: Agence européenne des produits chimiques                               | REL: Recommended exposure level   |
| EPI: Équipements de protection individuelle                                  | SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques |
| ETA: Estimation de la toxicité aiguë   | TLV: Threshold limit value  |
| FDS: Fiche De Donnée De Sécurité   | TWA: Time-weighted average  |
| OMI: L'Organisation maritime internationale                                  | vPvB: très persistant, très bioaccumulable  |
| NIOSH: National Institute for Occupational Safety & Health                   | WGK: Wassergefährdungsklasse  |

### Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2023. Base de données des substances enregistrées (REACH). <https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2023. Agents classés par les Monographies du CIRC, <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>

NTP (Programme national de toxicologie). 2021. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition; Research Triangle Park, NC: Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc15>

Journal officiel de l'Union européenne. 2008. Règlement (CE) n° 1272/2008. <http://data.europa.eu/eli/reg/2008/1272/2022-03-01>

### Remarquer:

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument la moindre responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

**Indicateur de révision:** Il s'agit d'une nouvelle fiche de données de sécurité.

**Date de création:** 22 novembre 2023